

ECRICOME PREPA 2023 - ECT - Technologique

Economie-Droit Droit / Economie

500546

LE BOULCH

MATHIEU

15/06/2001

Note de délibération : 20 / 20

Numéro d'inscription 5 0 0 5 4 6

Signature 



Né(e) le 25 / 06 / 2001

Nom L E B O U L C H

Prénom (s) M A T H I E U

20 / 20



Épreuve : Économie

Sujet 1 ou 2
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille 01 / 02

Numéro de table 24

Partie 1

1) A

11) B

2) D

12) A, C

3) B

13) A

4) C

14) A

5) ~~B~~ A

15) A

6) B

16) A

7) B

17) A, B

8) A

18) B

9) C

19) B

20) A, B

20) C

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

20 / 20

L'intervention des pouvoirs publics sur les marchés est-elle souhaitable aujourd'hui?

En France, l'Etat est depuis des décennies actionnaire parfois majoritaire de grandes entreprises pour garder le contrôle et pouvoir intervenir si besoin (Orange par exemple). Les pouvoirs publics, sont l'ensemble des institutions publiques régissant la société. Les marchés est la place où se rencontre l'offre et la demande avec la fixation d'un prix. Ces dernières semaines, il y a eu l'intervention de l'Etat français sur le marché de l'énergie via la nationalisation de EDF. Cette intervention a fait grand bruit et a relancé le débat sur : est ce que les pouvoirs publics doivent intervenir sur les marchés ? Avec une première partie sur la nécessité d'un tel choix et une deuxième partie sur les limites de ce choix.

I) Un choix salvateur pour les citoyens

En premier^{lieu}, le pays est dans une conjoncture très défavorable sur le sujet de l'inflation du fait de l'énergie. Par conséquent, l'Etat a dû intervenir via un bouclier tarifaire i.e. en absorbant la hausse des prix sur le marché. Cela a permis de limiter la hausse des prix qui devait être de +40%.

En second lieu, cela permet de protéger au mieux le principe de concurrence. En effet, le mieux serait de s'approcher au maximum du principe de concurrence pure et parfaite. De facto, cela ^{aurait} un impact positif sur le consommateur (prix bas, diversité de l'offre). Cela peut être limité par des pratiques comme les ententes. Pour réguler cela, l'Etat peut intervenir sur le marché via l'autorité de la concurrence pour poser un veto sur une fusion défavorable comme pour la fusion T6 et TF1 en 2022.

En troisième lieu, il y a une vraie prise de conscience qu'il faut protéger son marché domestique de manœuvres étrangères comme le dumping ou le rachat d'entreprises stratégiques. Pour cela l'Etat peut imposer certaines mesures sur le marché. Il y a une taxe anti-dumping afin de faire cesser cette pratique ou encore imposer des quotas. La aussi pour se protéger de manœuvres retors. Cela a été le cas pour les boeufs états-uniens ou canadiens pour protéger notre agriculture ou la loi Hamon sur le veto posé pour certains rachats.

II) Les limites de ce choix

Tout d'abord, l'Etat peut lui aussi faire face à une industrie asymétrique d'informations. De ce fait, les choix faits ne seront peut-être pas les plus optimaux et in fine il y aura une mauvaise allocation des ressources publiques.

De plus, la présence d'un Etat providence qui intervient beaucoup sur les marchés peut freiner certaines

Numéro d'inscription 5 0 0 5 4 6

Signature 



Né(e) le 25 / 06 / 2002

Nom L E B O U L C H

Prénom(s) M A T H I E U

20 / 20



Épreuve : Economie

Sujet 1 ou 2
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille 02 / 02

Numéro de table 24

entreprises désireuse de se développer sur le territoire. Prenons les entreprises à l'origine d'externalités négatives, elles sont freinées par le nombre et les montants des taxes pigouvienne visant à réduire les externalités négatives sur le marché en France.

Enfin, les interventions de l'Etat laisse à penser qu'il y a un sentiment d'impunité. J'explique cette argument dans le sens où à la suite de la crise financière des sub primes et de la spéculation éffrenée. L'Etat français et l'UE sont intervenus en quasiment en fonds propres pour sauver les banques. Plus de dix ans après les leçons n'ont pas été retenues et les faillites systémiques ont faillis se succéder et le contribuable aurait été le

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

20 / 20

perdant de ces choix.

Pour conclure, les interventions de l'Etat dans les marchés est indispensables pour protéger nonobstant cette vocation, cela peut freiner le développement du pays et peut laisser à penser que l'Etat sera la présent pour rattraper les erreurs de certains.





Numéro d'inscription 5 0 0 5 4 6

Signature 



Né(e) le 25 / 06 / 2001

Nom L E B O U L C H

Prénom(s) M A T H I E U

20 / 20



Épreuve : Droit

Sujet 1 ou 2
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille 02 / 03

Numéro de table 24

Majeure (cas 1)

Selon l'article L1221-1 du code de commerce, un commerçant est toute personne qui fait des actes de commerce, en son nom et pour son propre compte.

Définition précisée par la jurisprudence qui explique que cela doit être sa profession habituelle.

mineure

Or en l'espèce, Jérémie Ysac, ^{personne physique} ~~mineure~~ de droit souhaite créer son entreprise d'informatique sous la forme d'une entreprise individuelle avec donc unicité de la personnalité juridique. Sa principale activité sera

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

20 / 20

de revendre des produits informati-
ques i.e faire des actes de commerce.
Ces actes seront fait en son noms
et pour son propre compte. Enfin, il est
précisé que cette activité sera majori-
taire ergo sa profession habituelle.

Solution

Du fait de ses activité, Jeremy
aura la qualité de commerçant.

Cas 2

Tajewre

Pour le droit, un consommateur
est avant tout une personne phy-
sique, ^{un} non professionnel, qui achète
pour un usage qui est ^{aussi} ~~lui~~ non
professionnel.

Le droit précise qu'un professionnel a envers ^{le consommateur} une obligation de conseil en plus des obligations classiques contractuelles (moyens, résultats etc)

La non exécution de ces obligations ouvre sur la base de l'article 1217 du code civil la voie à des réparations.

Tineure

Jérémy

Or en l'espèce, Isaac personne physique de droit privé était lié par un contrat de consommation à l'autre personne physique en la personne d'un client. Le client peut être qualifié de consommateur car c'est une personne physique, qui apparaît comme non professionnel et qui a acheté ce PC pour un usage personnel. Par conséquent, Jérémy avait une obligation de conseil surtout que le client a été précis sur sa demande. De ce fait, il apparaît qu'il y a eu une inexécution contractuelle ce qui ouvre la voie à des réparations.

Solution

Le client peut demander un geste en guise de réparation à cette inexécution.

Cas 3

Majoraire

Une clause de non concurrence est une clause visant à limiter l'emploi d'un salarié afin qu'il ne puisse pas être embauché par la concurrence.

Cette clause étant lourde de conséquences, elle répond à des conditions de validité très strictes.

- Une indemnité non dérisoire
- Limité dans l'espace et le temps
- Doit viser une ou plusieurs activités nommées
- Nécessaire à la protection de l'entreprise

Numéro d'inscription 5 0 0 5 4 6

Signature 



Né(e) le 25 / 06 / 2002

Nom L E B O U L C H

Prénom(s) M A T H I E U

20 / 20



Épreuve : Droit

Sujet 1 ou 2
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille 02 / 03

Numéro de table 24

Mineure

Or en l'espèce, Jérémie Ysac, personne physique souhaite se lier par un contrat de travail pour être épauler. De plus, pour se sécuriser, il souhaite insérer une clause de non concurrence. Cependant, cette clause prévoit de verser une indemnité égale à 1% du salaire brut mensuel ce qui apparait ~~comme dérisoire~~ comme dérisoire. De plus, l'activation de cette clause n'est pas limitée dans l'espace et le temps. Aussi, les activités prosrites ne sont pas détaillées. Enfin, il n'est pas précisé en quoi cette clause est nécessaire pour protéger l'entreprise ce qui est obligatoire.

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

20 / 20

Solution

Pour conclure, cette clause ne pourra pas être valable.

Partie 2

Problème de droit

Un consommateur peut-il s'ester en justice alors même qu'il soit sous le joug d'une clause et pour entamer une conciliation en cas de litige?

Réputation

La cour de cassation estime que la présente clause est une clause abusive du fait qu'elle va limiter ou entraver l'action et charge au professionnel d'en apporter la preuve contraire. Sur la base de cette idée, l'X a subit l'activation d'une clause

abusive

✓ qui limite ses actions en justice en l'obligeant à passer par une solution de conciliation. La cour de cassation estime que la cour d'appel n'a pas analysé la validité de cette clause

Dispositif

La cour de cassation casse et annule la décision de la cour de ~~cassation~~ d'appel.

Partie 3 Valeur juridique

La liberté d'expression est une liberté fondamentale qui est garantie par le bloc de constitutionnalité de ^{octobre} 1958. De manière simple, la liberté d'expression est le fait pour voir s'exprimer sur tout les sujets peut importe son opinion. L'entreprise possède deux définitions toutes deux jurisprudentielle: Arrêt Tanesman de 1991: Une entreprise est un ensemble d'actifs matériels, immatériels et humains. Arrêt Hoffner de 1962: Une entreprise est une entité qui exerce une activité économique indépendamment de son statut juri-

digue. Dans quelles mesures la liberté d'expression doit-elle être respectée dans une ~~tr~~ entreprise? Avec une première partie sur sa large portée et une deuxième partie sur ses limites.

I) Une portée très large

Tout d'abord, les libertés fondamentales sont garanties dans le code du travail par son article L1221-1 qui stipule nul ne peut attenter aux libertés fondamentales notamment. Cela comprend donc la liberté d'expression.

De plus, depuis 2021 le droit s'est vu doté de nouveaux textes sur la protection des lanceurs d'alerte. En effet, depuis ce texte, ces personnes bénéficient d'une irresponsabilité civile et pénale du fait de leur activité. Par ~~conséquent~~ conséquent, ces acteurs ~~o~~ combien importants ne ~~pe~~ peuvent plus être attaqués et cela comprend les entreprises lésées par leurs révélations.

Numéro d'inscription 5 0 0 5 4 6

Signature

Né(e) le 25 / 06 / 2001

Nom L E B O U L C H

Prénom(s) M A T H I E U

20 / 20



Épreuve : Droit

Sujet 1 ou 2
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille 03 / 03

Numéro de table 24

III) Une liberté pouvant être limitée

Malgré son caractère fondamentale, cette liberté peut être outrepassée. Un exemple célèbre qui malgré son caractère hors date de ^{la} ~~de~~ ^{mais} devant être cité est bien sûr l'arrêt "petit bateau" qui relate le fait que une salarié a posté sur facebook la prochaine collection et l'employeur en a tenu rigueur pour la sanctionner malgré le fait qu'il jouissait de la liberté d'expression.

Autre exemple est l'affaire des cases-series "Chenin" où un salarié a été en 2022 sanctionné par son employeur pour avoir proféré des allégations fausses et dénigrantes. Celui-ci a été tout de même sanctionné mal-

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

20 / 20

gré la liberté d'expression.

Ces deux exemples illustrent parfaitement bien le fait que malgré son caractère fondamentale, la liberté d'expression peut être limitée.



